

In memoriam

Mireille Delmas-Marty

Mireille Delmas-Marty nous a quittés le samedi 12 février dernier, entourée par sa famille et par ses proches. Professeur émérite au Collège de France (Chaire Études juridiques comparatives et internationalisation du droit), membre de l’Institut (Académie des sciences morales et politiques), docteur honoris causa de nombreuses universités (en Europe, en Amérique du nord et du sud, ainsi qu’en Chine), elle a participé en tant qu’experte à de nombreux projets structurants au plan national (réforme du Code pénal puis de la procédure pénale, révision de la Constitution en 1992), européen (rapport dit *Corpus Juris*, proposant de créer un parquet européen entre 1997 et 1999) ou mondial (membre du jury du prix Unesco pour la paix, mission auprès du procureur de la Cour pénale internationale entre 2011 et 2015).

Explorer des champs juridiques encore en friche a été une constante dans ses travaux – du droit pénal à la mondialisation du droit en passant par la théorie du droit – consacrés à penser un droit qui n’existe pas, ou pas encore. Elle traversait les frontières entre les disciplines comme entre les pays. Déjà, au moment d’écrire sa thèse, elle décida de consacrer sa réflexion au droit pénal des affaires, peu exploré à l’époque, et plus particulièrement au sujet des *sociétés de construction devant la loi pénale*. Pour imaginer le nouveau Code pénal, un parquet européen enfin sorti de terre ou les voies d’une harmonisation du droit désormais galopante, il fallait préalablement dessiner les traits de *processus transformateurs*. Tour à tour poète, paysagiste, navigatrice ou météorologue, Mireille Delmas-Marty s’est mise en quête, avec un rare sens de la formule, de métaphores aptes à transformer un droit parfois trop sta-



tique et rigide pour répondre aux défis posés par la construction européenne et la mondialisation : face à l’imprévisibilité du monde, le droit reste en mouvement, les juristes ont à faire l’apprentissage de la complexité.

À l’heure de la polycrise s’esquisse un monde nouveau, hétérogène et instable, dont nul n’aurait pu anticiper les traits, les lignes de faille et les cassures. Au temps des communautés nationales, faites de mémoires et d’oubli partagés, les accords collectifs semblaient façonner les règles de droit et structurer les cadres politiques, stabilisés par des valeurs et des intérêts partagés. Devenues éphémères, ces « boussoles nationales » disparaissent, incapables de relever les défis communs à l’humanité tout entière. Face à un vide, ou plus exactement une absence de modèle théorique, son approche des divers humanismes a conduit Mireille Delmas-Marty à mobiliser *Les forces imaginantes du droit* en vue du développement d’une communauté de valeurs pluralistes, à inventer *Le pluralisme ordonné*, à rechercher un *jus commune universalisable*. La création des réseaux IDÉE qui rassemblent des juristes du monde entier, du Brésil à la Chine, comme la création de l’UMR de droit comparé (Université de Paris 1/CNRS) témoignent, parmi d’autres initiatives, de son souci constant d’ordonner le multiple, sans uniformiser.

La pensée de Mireille continuera de nous donner chaque jour les clés pour penser un droit adapté à notre temps. Prolonger ce chemin sera le seul moyen de combler une dette intellectuelle que nous partageons avec l’ensemble de ses collègues, élèves et lecteurs présents et à venir. *Aux quatre vents du monde*, son esprit continuera de souffler. ■

YANN AGUILA, AVOCAT, PROFESSEUR AFFILIÉ À SCIENCES PO

GUY CANIVET, PREMIER PRÉSIDENT HONORAIRE DE LA COUR DE CASSATION, ANCIEN MEMBRE DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL

HUGO PASCAL, DOCTORANT, ASSISTANT DE RECHERCHE DE MIREILLE DELMAS-MARTY

BERNARD STIRN, PRÉSIDENT DE SECTION HONORAIRE AU CONSEIL D’ÉTAT, MEMBRE DE L’INSTITUT